

Revenus agricoles : Fermes d'Avenir défend la Comptabilité Ecologique comme levier au service des agriculteurs et de la nature

Suite à l'ouverture du Salon International de l'Agriculture et l'adoption du projet de Loi d'Orientation Agricole par le Sénat, Fermes d'Avenir révèle les atouts de la Comptabilité Ecologique (CE) pour les exploitations agricoles. Cette approche innovante permet d'évaluer les coûts de préservation des capitaux naturels et humains et ouvre la voie à une répartition plus équitable de ces charges, au profit des agriculteurs et du bien commun.

Alors que l'article 13 de la Loi d'Orientation Agricole fait débat en raison du recul qu'il augure pour la biodiversité, le chiffrage des coûts de la transition agroécologique s'impose. Fermes d'Avenir maintient que l'agriculture doit continuer à appliquer un principe de « non-régression environnementale » et jouer un rôle déterminant dans la préservation des capitaux naturels et humains, et être justement rémunérée pour ses services environnementaux. En effet, la mise en place de pratiques agroécologiques par les agriculteurs permet de protéger voire de régénérer nos biens communs (eau, climat, biodiversité). Une étude récente pilotée par la Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation du Matériel Agricole (FNCUMA) avec le soutien de la Chaire Comptabilité Ecologique, et que Fermes d'Avenir a accompagnée, donne le cap : sur un échantillon de 10 fermes laitières diagnostiquées, les coûts de préservation des capitaux naturels et humains s'élèvent entre 81 000 € et 280 000 € selon le mode de culture mis en place par les fermes. Des coûts qui doivent être mieux répartis pour dessiner un nouveau modèle, plus juste et bénéfique à tous.

Chiffrer la préservation des capitaux naturels et humains : un enjeu crucial pour comprendre et mieux rémunérer les agriculteurs

La Comptabilité Ecologique mesure avec précision le coût de préservation de la Nature (l'eau, la biodiversité, le sol, le climat) et de l'Humain (les travailleurs sur la ferme, les riverains et habitants du territoire) sur une ferme, tant en termes de pratiques agricoles que d'organisation nécessaires pour préserver ces capitaux essentiels à la transition écologique. Loin de donner un prix à la nature, par définition inestimable, elle propose au contraire de calculer les coûts de préservation de celle-ci via des pratiques soutenables. Basée sur le modèle C.A.R.E de la Chaire Comptabilité Ecologique d'AgroParisTech appliqué à l'agriculture, cette approche comptable a été testée en 2022 sur 7 fermes du réseau Fermes d'Avenir, puis en 2023-2024 dans le cadre d'un projet piloté par la FNCUMA et accompagné par Fermes d'Avenir, la Chaire Comptabilité Ecologique et une dizaine de partenaires. Appliqué sur une dizaine de fermes laitières de Bretagne (bio et non bio), le projet a fourni des ordres de grandeur des coûts de préservation de la Nature et de l'Humain sur ces fermes.

Les enseignements clés du projet de Comptabilité Ecologique

Les principaux freins des agriculteurs à la mise en place de démarches de préservation sont le manque de **filières** valorisant leurs efforts, d'**appui technique** et de **temps, mais aussi et surtout le manque de financements**. L'expérimentation montre que les fermes ne peuvent pas soutenir toutes les dépenses liées à la préservation des capitaux naturels et humains. La réalisation de l'entièreté des actions de préservation nécessaires au respect des bons état écologiques nécessiterait un investissement supplémentaire situé entre 4000 € et 158 000 € par ferme, qui entraînerait un déficit du modèle économique des fermes.

La Comptabilité Ecologique met en évidence la nécessité de réajuster les aides agricoles et les mécanismes de financement et incite à repenser le partage des coûts entre les différentes parties prenantes sur un territoire pour soutenir l'agriculture durable. Ces résultats doivent donc interpeller les acteurs territoriaux (élus, agences publiques, entreprises...) sur leur responsabilité dans le financement, et donc la réalisation des actions de préservation de nos biens communs par l'agriculture. Pour ce faire, Fermes d'Avenir appelle à :

- ◇ Faire de la Comptabilité Ecologique un outil de dialogue et de travail afin d'orienter efficacement le financement des actions de préservation menées par les agriculteurs (via des prix garantis, subventions, PSE...) ou cocréer des filières locales résilientes (création de débouchés, facilitation d'approvisionnements...);

- ◇ Se servir de la Comptabilité Ecologique pour enrichir des bases de données sur les états de la Nature et de l'Humain et évaluer avec précision les coûts des actions de préservation qui sont propres au territoire.

Pour un prolongement des débats en commission mixte paritaire

Le projet de Loi d'Orientation Agricole adopté le 18 février au Sénat entend faire de l'agriculture un sujet "*d'intérêt général majeur*" et fait de la souveraineté alimentaire un "*intérêt fondamental de la nation*". S'il reconnaît le rôle fondamental joué par nos agriculteurs pour la souveraineté alimentaire, il oublie que la mise en place de pratiques agroécologiques est compatible avec une trajectoire de souveraineté alimentaire, allège largement les contraintes des agriculteurs en matière d'atteintes environnementales (par exemple les destructions de haies ou les atteintes aux espèces protégées) et supprime l'objectif de 21 % de surface agricole utile en bio et 10 % en légumineuses d'ici à 2030. Des mesures largement décriées par les associations de protection environnementale et les réseaux paysans, et qui contreviennent au principe de non-régression environnementale pourtant inscrit dans la loi. Pour Fermes d'Avenir, il convient au contraire de reconnaître les aménités environnementales produites et préservées par le monde agricole. Dans cette optique, Fermes d'Avenir plaide pour un délai allongé des débats en commission mixte paritaire, pour que la définition et les objectifs associés à la souveraineté alimentaire ne soient pas développés au détriment de l'environnement.

Un rendez-vous au Salon International de l'Agriculture

Pour interpeller les acteurs clés et mieux faire connaître les atouts de la comptabilité environnementale, Fermes d'Avenir sera présente au Salon International de l'Agriculture les 27 et 28 février 2025, au Parc des Expositions de la Porte de Versailles.

Rendez-vous :

◇ Le 27 février à 10h, sur le stand de l'ONG Max Havelaar, pour une conférence tenue par Hélène Calandot, Directrice du pôle Sensibilisation de Fermes d'Avenir : "Préserver la nature et rémunérer les agriculteurs : comment la Comptabilité Ecologique éclaire les besoins en financement". L'équipe de direction de l'association sera également sur place pour rencontrer des partenaires.

◇ Le 28 février, toute la journée, sur le stand de la Mairie de Paris.

Pour toute question ou demande de visite de ferme ayant expérimenté la comptabilité environnementale, contactez la Directrice de la Communication de Fermes d'Avenir : [Marion Enzer](#).

A propos de Fermes d'Avenir

Association du Groupe SOS, Fermes d'Avenir agit depuis 2013 pour promouvoir une agriculture qui nourrit les Français et qui rémunère les agriculteurs dans le respect des limites planétaires. Elle a pour mission de rendre les modèles agroécologiques viables et désirables afin qu'ils se diffusent partout en France.

www.fermesdavenir.org

Contact Presse :

Marion Enzer - Directrice de la Communication et du Développement
marion.enzer@fermesdavenir.org